

# CONGO, RÉP. DÉM.

## 2016

Jean Marie Vianney DABIRE / j.dabire@afdb.org

Ernest BAMOU / Ernest.Bamou@undp.org





## CONGO, RÉP. DÉM.

- La croissance de l'économie congolaise a décéléré à 7.7 % en 2015 contre 9.2 % en 2014, une tendance qui devrait se poursuivre en 2016 (7%), avec un rebond attendu à partir de 2017 (8 %).
- La pauvreté reste largement répandue, même si le pays a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), avec un gain de 11 places dans le classement mondial 2014 de l'indice de développement humain (IDH).
- D'importants défis de planification et de financement du développement urbain doivent être relevés par le pays, pour assurer un meilleur cadre de vie et capitaliser sur les opportunités qu'offre l'urbanisation.

### Vue d'ensemble

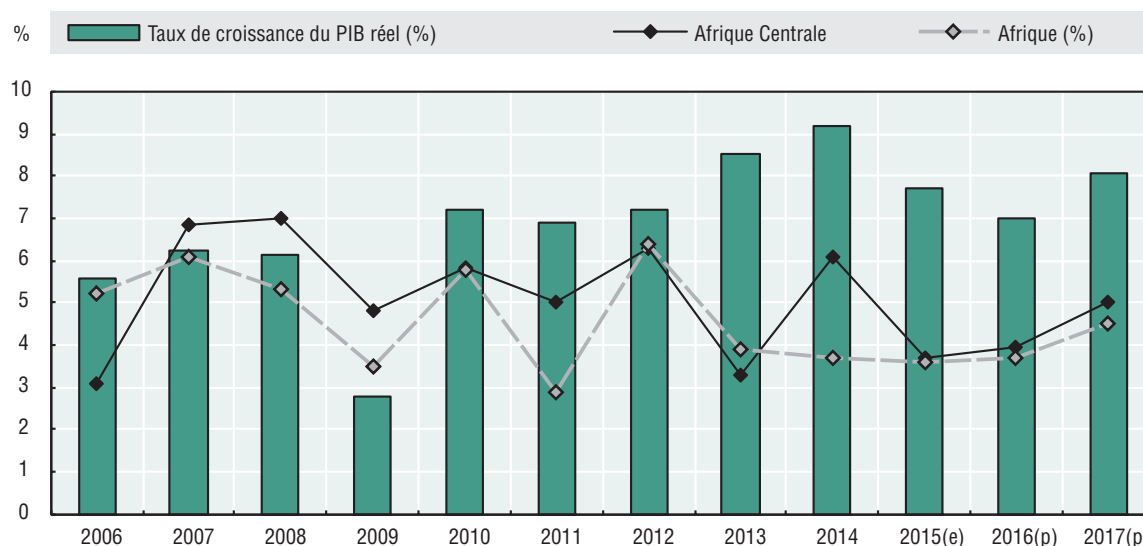
En 2015, la croissance économique s'est établie à 7.7 % contre 10.3 % initialement programmée et 9.2 % en 2014, soutenue par les industries extractives, les transports, les télécommunications et les industries manufacturières. L'inflation a été contenue à 0.8 % et le taux de change du franc congolais (CDF) contre le dollar américain (USD) est demeuré stable, avec une fluctuation de 0.2 %. Malgré la baisse<sup>1</sup> drastique des cours des matières premières, la stabilité macroéconomique a été préservée, grâce à un resserrement des recettes fiscales, des réserves internationales et à la hausse du déficit courant. L'activité économique devrait enregistrer un léger ralentissement à 7.0 % en 2016 avant de s'accélérer à 8.0 % en 2017, avec le redressement des cours miniers attendu à partir de l'année 2017 et des effets positifs des réformes structurelles et de la reconstruction des infrastructures. Pour renforcer la stabilisation et la résilience de l'économie vis-à-vis des chocs, le gouvernement a adopté en janvier 2016 une série de 28 mesures urgentes et a décidé, dans le cadre du plan national stratégique de développement (PNSD) en cours d'élaboration, de diversifier son économie et élargir sa chaîne de création des valeurs.

Sur le plan social, bien que n'ayant pas atteint les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) à fin 2015, la RDC a réalisé des progrès considérables même si les défis demeurent encore importants. Malgré son contexte politico-sécuritaire fragile, l'incidence de la pauvreté a baissé passant de 80 % en 1990 à 63.4 % en 2012. L'augmentation continue du budget de l'État alloué aux secteurs sociaux a occasionné un accroissement des taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement dans le primaire, une réduction significative de la mortalité infantile et maternelle, ainsi qu'une amélioration de la desserte en électricité et de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et au logement. Ces progrès ont induit une progression de l'indice de développement humain (IDH) du pays, qui est passé de 0.329 en 2000 à 0.439 en 2014, gagnant ainsi 11 places dans le classement mondial de 2014. L'organisation d'élections libres et démocratiques, prévues en 2016 dans les délais constitutionnels, constitue le principal défi politique à relever pour consolider les acquis du processus démocratique engagé depuis 2006.

L'urbanisation, bien que perçue comme une opportunité par les autorités congolaises, est confrontée à un véritable défi de planification et de financement du développement urbain. Les zones urbaines occupent une place prépondérante dans l'économie nationale et offrent de meilleures conditions de vie que le milieu rural. Toutefois, les risques suivants sont associés aux tendances actuelles de l'urbanisation en RDC : l'accroissement des quartiers non planifiés et informels, la mauvaise qualité des transports urbains et les congestions dans les villes, l'accès limité aux infrastructures sociales. Le pays ne dispose pas de stratégie nationale en matière d'urbanisation, en dépit de certains dispositifs utilisés et initiatives nationales en cours, qui contribueront directement ou indirectement au développement urbain. Il s'agit notamment de la

réforme de l'aménagement du territoire (RAT), des projets de construction des zones économiques spécialisées (ZES) et des parcs agroindustriels (PAI).

Graphique 1. Taux de croissance du PIB réel



Source : BAfD, Département Statistique PEA. Estimations (e) ; prévisions (p).

Tableau 1. Indicateurs macroéconomiques

	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Croissance du PIB réel	9.2	7.7	7.0	8.0
Croissance du PIB réel par habitant	6.0	4.5	3.8	4.9
Inflation	1.0	0.8	2.1	2.5
Solde budgétaire (% PIB)	0.5	-0.5	-0.7	1.0
Compte courant (% PIB)	-9.2	-8.7	-10.8	-13.9

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

## Développements récents et perspectives

Malgré un contexte économique mondial très défavorable, l'économie congolaise est demeurée solide avec une croissance ralentie à 7.7 % en 2015 contre 9.2 % en 2014. Cette performance, bien que supérieure à la moyenne africaine, reste toutefois inférieure aux prévisions initiales de 10.3 %. Les principaux leviers de la croissance en 2015 sont les secteurs de l'extraction, des transports et télécommunications, l'industrie manufacturière, du commerce, ainsi que de l'agriculture.

Malgré la chute des cours mondiaux, la production minière reste la principale source de croissance en RDC en 2015. Elle s'est accrue de 9.5 % et sa contribution à la croissance a baissé à 32.5 % en 2015 contre 49.3 % en 2014. La persistance du repli des prix des matières premières en 2016, notamment du cuivre, moteur principal de la forte croissance économique du pays, accentue le risque d'un ralentissement de la croissance. Ce risque est renforcé par l'arrêt de la production minière pendant 18 mois de la société minière Kamoto Copper Company (KCC) qui représente 15 % de la production minière nationale et l'annonce de réduction d'activités par plus de sept autres sociétés minières.

Le secteur minier congolais a affiché une évolution contrastée de la production en 2015. Selon le rapport annuel 2015 de la Chambre des mines de la RDC, la production du cuivre a ralenti de



3.3 % en 2015 par rapport à 2014, pour s'établir à 995 805 tonnes contre 1 030 129 tonnes en 2014, due principalement à la suspension des activités chez KGC ; celle du cobalt a progressé de 3.6 % en 2015 pour s'établir à 66 915 tonnes ; la production légale d'or a crû de 31.9 % en 2015 pour atteindre 25.5 tonnes. Le diamant a vu sa production passer de 16 658 à 17 152 carats entre 2014 et 2015, soit une hausse de 3 %. Enfin, la production de zinc marque un recul de 2.7 % en 2015 pour s'établir à 14 193 tonnes.

La baisse drastique de près de 30 % du cours du baril en 2015 a occasionné une réduction de la production de pétrole brut de plus de 5 % en 2015, affectant la situation budgétaire et les réserves en devises du pays. La persistance de cette situation influera négativement sur les perspectives de croissance du pays, en freinant les projets de recherches en cours, visant à valoriser d'importantes réserves pétrolifères faiblement exploitées et à porter la production pétrolière à 250 000 barils/jour contre 25 000 actuellement.

Avec une part de 16.5 % du PIB, l'agriculture est la principale activité économique du pays car occupant près de 70 % de la population active. Son dynamisme tient à la stratégie gouvernementale visant à accroître sa productivité par la sécurisation et la modernisation des systèmes de production, ainsi qu'aux effets induits par la remise en état des infrastructures routières en milieu rural. Ainsi, la production agricole s'est accrue de 5 % en 2015, bien que sa part dans la croissance du PIB ne représente que 10.9 %. Un meilleur accès aux intrants et aux marchés a permis un accroissement de la production vivrière. La production de café est passée de 5 149 à 5 698 tonnes, celle de cacao de 97.3 à 199.61 tonnes, celle d'huile de palme de 6 369 à 6 712 tonnes et celle d'huile de palmiste de 632 à 680 tonnes. Les productions de bois grumes et sciés sont respectivement passées de 107 939 m<sup>3</sup> à 125 252 m<sup>3</sup> et de 18 558 m<sup>3</sup> à 21 534 m<sup>3</sup>.

Malgré les difficultés liées à l'accès en permanence à l'énergie, le secteur manufacturier est resté dynamique en 2015. Sa production s'est accrue de 9.3 % et sa contribution à la croissance est évaluée à 13 % en 2015 contre 11.3 % en 2014, suite aux investissements de remplacement et de modernisation réalisés ces dernières années, ainsi qu'à la baisse des coûts de production, suite à l'amélioration progressive des infrastructures routières. Grâce à l'accroissement des investissements, la production de ciment a également augmenté, passant de 329 205 tonnes en 2014 à 375 837 tonnes en novembre 2015 (14.2 %), selon les statistiques de la Banque centrale du Congo (BCC).

La branche de la construction a enregistré un faible accroissement de l'activité de 1 %, lié entre autres à la stagnation des investissements privés, à la faible exécution des dépenses en capital de l'État, ainsi qu'au contexte sociopolitique du pays qui a affecté négativement l'indice de confiance des entrepreneurs, notamment dans la construction.

Contrairement à l'année 2014, le secteur énergie a connu une régression de sa production de 1.2 % et sa contribution à la croissance a été nulle en 2015. Les réformes organisationnelles de la Société nationale d'électricité (SNEL) et de la Régie de distribution de l'eau (REGIDESO) devraient s'accélérer pour renverser la tendance et faire du secteur énergétique, un véritable levier de la croissance économique et de l'amélioration des conditions de vie de la population.

Le secteur tertiaire a contribué à 40.4 % à la croissance du PIB contre 28.0 % en 2014, une performance due essentiellement aux branches des transports, télécommunications et commerce qui ont bénéficié de la reconstruction de plusieurs infrastructures, de la remise en circulation des bateaux (ITB Kololo et ITB Gungu) et du démarrage des activités de Congo Airways.

Grâce au caractère soutenu de la croissance et à l'accroissement rapide du taux de pénétration des technologies de l'information et de la communication (TIC), le secteur financier connaît une expansion aussi bien en termes de volume de transactions que d'innovations (ou produits). Le développement de la monétique est, en partie, favorisé par la bancarisation de la paie des agents et fonctionnaires de l'État.



L'analyse du rôle des composantes de la demande dans la croissance montre que leurs apports ont baissé de manière quasi générale. La consommation intérieure y a contribué à concurrence de 5.8 points contre 6.7 points en 2014. La part des investissements privés a été nulle et celle des investissements publics de 0.3 point contre 1.1 point en 2014. Grâce à un accroissement des exportations de 9.3 % et des importations de 2.6 %, la part de la demande extérieure nette dans la croissance économique est passée de 1.1 point en 2014 à 1.4 point en 2015.

Malgré les performances macroéconomiques enregistrées, l'économie congolaise demeure encore peu diversifiée et vulnérable vis-à-vis des chocs exogènes. Sa chaîne de création de valeurs est très limitée et ne favorise pas une forte création d'emplois et une réduction rapide de la pauvreté. La transformation structurelle de l'économie, en particulier de l'agriculture, reste le plus grand défi auquel la RDC devra faire face, ce qui nécessite de desserrer les contraintes structurelles au développement du secteur privé et au renforcement de la compétitivité de l'économie.

A court et moyen termes, les perspectives économiques du pays demeurent favorables, avec un léger ralentissement de la croissance en 2016 (7 %), suivi d'une accélération progressive dès 2017 (8 %), tirée par un secteur minier dynamique, un secteur agricole en redynamisation et un secteur des services en expansion. La vulnérabilité du pays vis-à-vis des chocs exogènes pourrait induire une légère poussée inflationniste (2.1 % en 2016 et 2.5 % en 2017) et des tensions sur le marché de change. La poursuite de manière soutenue des réformes en cours pour accroître les recettes publiques, améliorer la gestion macroéconomique, réduire le déficit infrastructurel et consolider la stabilité politico-institutionnelle, à travers notamment un processus électoral apaisé en 2016, sont essentielles pour consolider dans la durée les performances économiques et sociales du pays.

Tableau 2. PIB par secteur (en pourcentage du PIB)

	2010	2014
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	22.6	20.1
Dont pêche	0.0	0.0
Activités extractives	18.3	23.8
Dont extraction de pétrole brut et de gaz naturel	...	...
Activités de fabrication	17.1	16.8
Production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau	4.3	4.8
Construction	1.1	1.0
Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et hôtels et restaurants	11.3	10.7
Dont hôtels et restaurants	...	...
Transports, entreposage et communications	11.3	10.4
Intermédiation financière, immobilier, locations et activités de services aux entreprises	7.1	6.6
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	6.8	5.7
Autres services	0.0	0.0
<b>Produit intérieur brut aux prix de base / au coût des facteurs</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Données des administrations nationales.

## Politique macroéconomique

La discipline et la prudence dans la gestion macroéconomique, dans un contexte de baisse des cours des matières premières, ont permis de maintenir l'inflation à moins de 1 % et de préserver la stabilité du taux de change.





## Politique budgétaire

Le gouvernement avait annoncé pour 2015, une politique budgétaire expansionniste, axée sur la relance de la demande et la modernisation des infrastructures. Cependant, les contraintes budgétaires consécutives à la baisse des cours des principaux produits d'exportation du pays, ont conduit à une rationalisation des dépenses. Selon la note de conjoncture de la BCC de janvier 2016, les recettes publiques se sont chiffrées à 4 027.9 milliards CDF en 2015 contre 3 779.5 milliards en 2014, soit un accroissement de 6.6 % et un taux de réalisation de 95.5 %. Elles ont été mobilisées à hauteur de 44.3 % par la Direction générale des douanes et accises, de 37.4 % par la Direction générale des impôts, de 15.8 % par la Direction générale des recettes domaniales et administratives et de 2.5 % provenant des pétroliers producteurs. La RDC figure parmi les pays à faible taux de pression fiscale en Afrique (12.5 % en moyenne sur la période 2012-15) malgré le potentiel exceptionnel de ses activités minières, et devrait davantage déployer d'efforts au cours des prochaines années pour améliorer sa performance dans ce domaine.

Pour faire face au resserrement de l'espace budgétaire, le gouvernement a opté pour la restriction de certaines dépenses, afin de préserver la viabilité des finances publiques. Ainsi, à fin 2015, les dépenses publiques (incluant l'amortissement de la dette) se sont élevées à 4 216.4 milliards CDF. Le déficit budgétaire s'est établi à 188.5 milliards CDF, soit environ 0.5 % du PIB. Les dépenses publiques ont été dominées par les dépenses de fonctionnement (82.6 %), exécutées à 99 %. Les dépenses en capital, qui constituent pourtant l'un des principaux leviers de la croissance, ont représenté 11.3 % du budget et enregistré un taux d'exécution de 74 %. Les dépenses de l'éducation et la santé ont absorbé 16 % du budget exécuté.

Le budget de l'État pour 2016 accuse une baisse de 0.2 % par rapport à 2015, tenant compte de la conjoncture internationale défavorable aux cours des produits miniers. L'année 2016 devrait être marquée notamment par une régression des recettes des impôts de 3.3 %, des recettes pétrolières de 58.9 % et des recettes extérieures de 10.6 %. Pour faire face à cela, le gouvernement compte mobiliser des emprunts obligataires à hauteur de 746.7 milliards CDF, sur les marchés domestique et extérieur, ce qui constitue un véritable défi au regard du contexte national et international actuel. De ce fait, l'exécution du budget pourrait se solder par un déficit de 0.7 % du PIB en 2016, avec un retour prévu à un solde excédentaire de 1 % du PIB en 2017, si les réformes des administrations douanière et fiscale sont poursuivies et si les mesures de lutte contre la fraude douanière, l'évasion fiscale et la corruption sont renforcées.

Les priorités gouvernementales en 2016-17 demeurent : i) la poursuite des réformes institutionnelles (y compris l'organisation des élections et la mise en place des nouvelles provinces) ; ii) la consolidation de la stabilité du cadre macroéconomique ; et iii) la création d'emplois et le renforcement du capital humain.

Tableau 3. Finances publiques (pourcentage du PIB aux prix actuels)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
<b>Total recettes et dons</b>	<b>10,4</b>	<b>16,2</b>	<b>14,4</b>	<b>13,7</b>	<b>14,8</b>	<b>14,7</b>	<b>15,2</b>
Recettes fiscales	10,0	13,3	12,0	12,5	12,3	12,4	13,0
Dons	0,4	2,9	2,4	1,3	2,5	2,3	2,2
<b>Total dépenses et prêts nets (a)</b>	<b>10,6</b>	<b>15,4</b>	<b>12,2</b>	<b>13,3</b>	<b>15,3</b>	<b>15,4</b>	<b>14,2</b>
Dépenses courantes	9,0	11,8	11,1	12,1	12,7	13,0	13,2
Sans intérêts	7,9	10,3	10,0	11,2	11,7	12,0	12,5
Salaires et rémunérations	3,7	4,8	4,3	4,4	5,1	5,7	6,1
Intérêt	1,1	1,4	1,1	0,9	0,9	1,0	0,8
Dépenses d'investissement	1,6	3,7	1,2	1,1	1,1	1,0	1,0
<b>Solde primaire</b>	<b>0,9</b>	<b>2,2</b>	<b>3,3</b>	<b>1,4</b>	<b>0,4</b>	<b>0,3</b>	<b>1,7</b>
<b>Solde global</b>	<b>-0,2</b>	<b>0,7</b>	<b>2,2</b>	<b>0,5</b>	<b>-0,5</b>	<b>-0,7</b>	<b>1,0</b>

Note : a. Seuls les principaux postes de recettes et de dépenses sont détaillés.

Source : Données des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

### Politique monétaire

Pour préserver la stabilité des prix et du taux de change, la BCC a poursuivi sa politique d'assouplissement monétaire par la révision à la baisse du coefficient de réserve obligatoire sur les dépôts à vue en monnaie nationale. Elle est intervenue dans l'injection de la monnaie par le rachat de ses bons et par l'achat de devises étrangères, permettant d'atténuer la baisse des réserves internationales. La BCC, dans sa note de conjoncture de décembre 2015, précise que le niveau de ces réserves est passé de 1 645.14 millions USD en 2014 à 1 406.70 millions USD en 2015 (-14.5 %). La masse monétaire s'est accrue de 8.36 % en relation avec la baisse des avoirs extérieurs et à l'accroissement des avoirs intérieurs.

A fin 2015, l'inflation s'est située à 0.8 % contre une cible de 3.5 % et le taux de change s'est stabilisé autour de 927.92 CDF/USD. Pour assurer le financement adéquat de l'économie, la BCC a maintenu son taux directeur à 2 %. Les crédits à l'économie ont augmenté de 14 % par rapport à 2014, bien qu'étant dominés par les découverts bancaires. L'opérationnalisation de la centrale des risques, dont la mise en place est en cours, permettra d'atténuer le niveau de risque pays, jugé assez élevé.

En plus du bon BCC qui sert à réguler la liquidité au sein de l'économie, l'autorité monétaire a recommandé au gouvernement la création d'obligations d'État pour mieux financer la construction des infrastructures. La BCC a par ailleurs lancé en juillet 2015, un projet de monétique interbancaire dans le cadre du processus de modernisation du système national de paiement.

Pour rendre la politique monétaire plus efficace, la BCC a poursuivi la politique de dédollarisation progressive de l'économie dont le taux a baissé à 68.05 % en octobre 2015 contre 69.22 % à fin 2014. La nouvelle réglementation de change, qui impose que plusieurs paiements qui se faisaient jadis en monnaie étrangère se fassent en CDF, n'est pas scrupuleusement suivie. En 2016, la BCC entend intervenir activement sur le marché des changes, afin d'accélérer l'accumulation des réserves internationales et de pouvoir ainsi contrer les chocs exogènes. Elle compte aussi promouvoir l'inclusion financière et renforcer la stabilité financière, grâce à une surveillance rapprochée des normes de gestion prudentielles des institutions financières.

### Coopération économique, intégration régionale et commerce

Le déficit courant s'est légèrement amélioré en 2015, passant de 9.2 % du PIB en 2014 à 8.7 % du PIB. Cette amélioration a été surtout induite par la bonne tenue de la balance commerciale dont l'excédent s'est établi à 1.7 % du PIB contre 0.3 % en 2014, malgré une baisse simultanée des exportations et des importations, qui se sont établies respectivement à 31.5 % et 29.8 % du PIB,



contre respectivement 33.6 % et 33.3 % du PIB en 2014. Cette situation résulte du resserrement des débouchés à l'étranger et de la baisse des cours des matières premières d'exportation du pays. De ce fait, les réserves internationales du pays ne représentent plus que 5.94 mois d'importations contre 7.87 mois en 2014. Les exportations du pays restent dominées à 90 % par les matières premières et les importations à 70 % par les biens de consommation et d'équipement. Les déficits de la balance des services et celle des revenus des facteurs se sont également légèrement améliorés respectivement de 0.5 point et 0.3 point par rapport à 2014, tandis que le solde des transferts courants s'est détérioré, passant de 6.5 % à 5.1 % du PIB entre 2014 et 2015, en raison de la baisse du volume des transferts au profit de l'État, au titre des investissements publics.

Sur le plan de l'intégration régionale, la RDC est signataire de plusieurs accords régionaux et participe activement aux activités organisées par différents cadres économiques régionaux, mais tarde à mettre en œuvre leurs protocoles de libre-échange. La RDC a signé en juin 2015 avec 25 autres pays, l'Accord tripartite de libre échange qui met en relation la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE). Cet accord prévoit la création de tarifs douaniers préférentiels et l'élimination des barrières non tarifaires. Enfin, comme plusieurs autres pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), la RDC participe aux Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union Européenne (UE). Bien que la RDC soit très active au sein de différentes organisations de coopération régionale, ses performances en matière d'intégration commerciale restent faibles. Le développement en cours des infrastructures régionales de transport et d'énergie vise à remédier à ces faiblesses, en réduisant les coûts de transaction.

Tableau 4. Comptes courants (en pourcentage du PIB)

	2007	2012	2013	2014	2015(e)	2016(p)	2017(p)
Balance commerciale	5.4	0.6	0.9	0.3	1.7	1.8	-2.0
Exportations de biens (f.o.b.)	37.6	31.0	31.5	33.6	31.5	30.9	30.2
Importations de biens (f.o.b.)	32.1	30.3	30.6	33.3	29.8	29.1	32.1
Services	-7.5	-7.3	-6.6	-7.8	-7.3	-7.1	-6.9
Revenu des facteurs	0.0	-3.8	-8.7	-8.5	-8.2	-8.5	-7.9
Transferts courants	5.3	4.2	3.7	6.8	5.1	3.0	2.8
<b>Solde des comptes courants</b>	<b>3.2</b>	<b>-6.2</b>	<b>-10.6</b>	<b>-9.2</b>	<b>-8.7</b>	<b>-10.8</b>	<b>-13.9</b>

Source : Données de la Banque centrale et des administrations nationales; calculs des auteurs pour les estimations (e) et les prévisions (p).

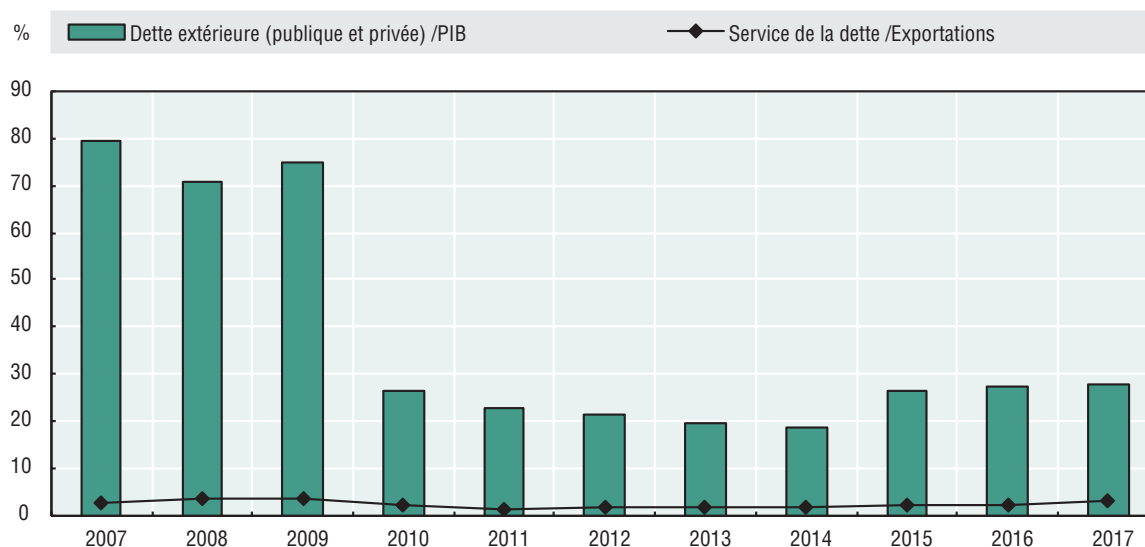
## Politique de la dette

Le gouvernement congolais continue de mener une politique prudente d'endettement pour préserver la viabilité de ses finances publiques ainsi que sa crédibilité financière à l'échelle internationale. C'est ainsi que, même en l'absence d'une stratégie de gestion de la dette (en cours de préparation), le gouvernement a mis en place un dispositif rigoureux de suivi des nouveaux engagements à contracter pour éviter un nouveau surendettement, en privilégiant le recours aux emprunts concessionnels. La dernière évaluation de la soutenabilité de la dette réalisée conjointement par le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale en juillet 2015 et dont le rapport a été approuvé en septembre 2015 par le conseil d'administration du FMI, confirme que le risque de surendettement du pays reste modéré, malgré l'accroissement du volume des engagements, le stock de la dette représentant environ 13.5 % du PIB en 2015 selon le FMI. Selon le rapport annuel 2014 de la Direction générale de la dette publique congolaise, le stock de la dette publique de la RDC à fin 2014 s'élève à 6 324.97 millions USD contre 6 606.33 millions USD à fin 2013. Ce stock comprend la dette directe due par l'administration centrale (5 054.58 millions USD) et le passif conditionnel de l'État (1 270.39 millions USD). La dette de l'administration centrale est constituée de 1 401.72 millions USD de dette intérieure et de 3 652.86 millions USD de dette extérieure. Selon les estimations du FMI, le stock de la dette extérieure de la RDC s'est chiffré à



5.39 milliards USD à fin 2015. Pour ce qui est du paiement du service de la dette en 2015, il s'est chiffré à 178.1 millions USD (contre 192.8 millions USD en 2014) au titre des amortissements et à 109.2 millions USD (contre 127.4 millions USD en 2014) pour les intérêts. Les intérêts payés au titre de la dette extérieurs se sont élevés à 15.6 millions USD, en diminution de 21.2 % par rapport à 2014.

Graphique 2. Part de l'encours de la dette extérieure dans le PIB et ratio du service de la dette sur les exportations



Source : FMI (WEO & Article IV).

## Gouvernance économique et politique

Après avoir exécuté, de 2011 à 2015, son document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR), la RDC a entamé le processus de préparation d'un Plan national stratégique de développement (PNSD) dont la mise en œuvre devra lui permettre d'être un pays à revenu intermédiaire en 2020, grâce à la transformation de l'agriculture, un pays émergent en 2030, via une industrialisation intensive, et un pays développé en 2050, grâce à l'instauration d'une société de connaissances.

### Secteur privé

L'environnement des affaires demeure toujours peu attractif en RDC, mais le pays a avancé dans ce domaine. La RDC a progressé de trois places dans l'édition 2016 du rapport de la Banque mondiale, *Doing business*, se classant au 184<sup>e</sup> rang sur 189 pays par rapport à la facilité de faire des affaires. Le pays a notamment fait des progrès récents dans la création d'entreprises et l'octroi de permis de construire. En revanche, davantage d'efforts doivent être fournis en matière de raccordement à l'électricité, d'obtention de prêts, de protection des investisseurs minoritaires et de paiement des impôts et taxes. L'établissement de guichets uniques de création des entreprises et du commerce extérieur, ainsi que l'adhésion du pays à l'organisation pour l'harmonisation du droit des affaires (OHADA), a donné lieu à un nouveau cadre d'activités.

Les principales contraintes à l'amélioration du climat des affaires ont trait notamment aux déficiences dans les services administratifs, à l'incidence de la corruption, à l'insécurité juridique et judiciaire, aux insuffisances du régime foncier, aux carences en main-d'œuvre nationale qualifiée et aux difficultés d'accès des PME/PMI au crédit et au capital financier. A la suite de l'incertitude



politique qui a régné en 2015, particulièrement en ce qui concerne le processus électoral, l'indice de confiance des entreprises, publié par la BCC, s'est fortement effrité passant de 22 en 2014 à 8.4 à fin octobre 2015. A cette incertitude, s'ajoutent les interruptions dans la fourniture d'énergie, ainsi que l'engorgement des ports de Boma et Matadi. Les industries manufacturières contribuent faiblement à la croissance en raison de la vétusté de leur outil de production, de leur capacité limitée à utiliser de nouvelles technologies et des effets néfastes de la concurrence étrangère. Pourtant, le secteur secondaire devrait jouer le rôle de pont entre les secteurs primaire et tertiaire.

Pour libérer davantage le potentiel de croissance, le gouvernement poursuit des réformes dans différents domaines de l'activité économique et financière, qui devraient être maintenues, voire intensifiées malgré le contexte électoral. La loi sur les hydrocarbures et le code des assurances ont été promulgués. La loi sur le partenariat public-privé (PPP) est en instance d'adoption. Les lois relatives à la Banque centrale et aux banques commerciales sont également attendues. La RDC devrait mettre en œuvre une politique industrielle cohérente pour élargir sa chaîne de création des valeurs. Le gouvernement a ainsi initié un plan directeur des investissements (PDI) pour diversifier l'économie et la rendre moins vulnérable vis-à-vis des chocs. Pour limiter les tracasseries administratives et fiscales persistantes, le circuit de collecte des recettes publiques devrait être progressivement informatisé.

### Secteur financier

Selon une évaluation du FMI, datant de mai 2014 et portant sur la stabilité du système financier congolais, ce dernier demeure vulnérable. La résilience aux chocs est atténuée par le manque de surveillance axée sur le risque, la faible application de la réglementation en vigueur, la faible rentabilité et une dépendance excessive aux dépôts à vue. Le système se caractérise également par une concentration importante du crédit dans la mesure où les cinq plus grandes banques détiennent près de 65 % des dépôts bancaires et plus de 60 % du total des actifs bancaires. Les engagements du système bancaire congolais restent néanmoins en adéquation avec le niveau de ses fonds propres. Cependant, la qualité du portefeuille des banques est moins bonne, avec un taux moyen de créances douteuses de 6.7 % sur la période 2010-13. Les statistiques sur les prêts non performants ne sont pas fiables, selon le FMI. Les banques congolaises sont très exposées au risque de change, avec des engagements libellés en dollars représentant plus de 75 % des engagements totaux.

Néanmoins, le système financier poursuit son expansion avec la création de nouvelles institutions et l'élargissement de la couverture géographique des activités. Les banques et les institutions de microfinance (IMF) déploient des stratégies d'expansion de leurs activités et de diversification des produits à travers l'ouverture de nouvelles agences dans l'arrière-pays. Le pays compte 4 milliards USD de dépôts, avec 5 millions de personnes connectées au système financier au sens large. Grâce à l'évolution technologique, le système financier connaît une croissance rapide qui s'illustre par l'amélioration de l'inclusion financière (7.5 % actuellement contre 3.5 % en 2012). Le Fonds pour l'inclusion financière qui s'occupait essentiellement de l'assistance technique aux acteurs de la microfinance, s'est doté, en juillet 2015, d'un fonds d'investissement par lequel les banques, les IMF et coopératives pourront se refinancer. Par ailleurs, une feuille de route a été adoptée par les acteurs du secteur financier, afin de mettre en œuvre le Programme national d'éducation financière, qui vise à faciliter l'accès aux services financiers, via le téléphone portable et ainsi à donner aux populations non bancarisées, l'occasion d'accéder aux services financiers à des coûts réduits. Cette initiative permettra de relever le taux de bancarisation du pays.

Dans le cadre des efforts d'assainissement du climat des affaires et de sécurisation des investissements, la RDC s'est dotée, en mars 2015, d'un nouveau code des assurances, qui consacre la libéralisation de l'activité des assurances dans le pays. L'État assurera la régulation et le contrôle du marché. Le législateur a accordé 15 mois à la Société nationale d'assurances pour



se mettre à jour vis-à-vis de la concurrence. La nouvelle loi entrera en vigueur 12 mois après sa promulgation.

### **Gestion du secteur public, institutions et réformes**

Le gouvernement de la RDC poursuit l'application des réformes institutionnelles en vue de relever le défi de la pérennisation des infrastructures routières, de mobilisation des ressources financières et de gestion efficiente des ressources mises à la disposition du pays. Ces réformes visent également à garantir une mise en œuvre plus efficace des travaux d'entretien routier, en transférant progressivement la gestion, la planification de la passation des marchés et l'exécution des travaux à des structures privées. Toutefois, le train des réformes a connu un ralentissement à l'approche des élections.

Au plan de la gouvernance judiciaire, le gouvernement a organisé, en avril 2015, les états généraux de la Justice. Ce forum a procédé à une autocritique de l'appareil judiciaire et recommandé une série de mesures pour l'améliorer. Les questions relatives à la corruption, à la politisation de la justice qui porte ainsi atteinte à son indépendance, à l'impunité et à l'iniquité dans les cours et tribunaux, ont été au cœur des débats.

L'accord-cadre d'Addis-Abeba, signé en 2013, exigeait du gouvernement de poursuivre et d'approfondir les réformes du secteur de la sécurité, en particulier en ce qui concerne l'armée et la police, de consolider l'autorité de l'État et d'empêcher les groupes armés de déstabiliser les pays voisins. En 2014, le gouvernement a mis en place un cadre légal des réformes à entreprendre pour la mise en œuvre de cet accord et identifié en juin 2015, les interventions prioritaires pour la matérialisation des engagements souscrits.

Le gouvernement a initié le projet de développement de statistiques pour répondre aux besoins immédiats du pays dans ce domaine et jeter les bases de la production de données de qualité. Le projet soutiendra les efforts déployés pour collecter et diffuser des statistiques socioéconomiques essentielles du pays, grâce à diverses activités, telles que la réalisation d'enquêtes auprès des ménages, d'un recensement agricole et d'une enquête annuelle sur la production agricole.

Pour rendre la croissance plus inclusive, les efforts de développement économique devaient reposer sur un processus d'intégration des provinces en décloisonnant le marché intérieur. Ainsi, une certaine équité devrait être observée dans la construction des infrastructures.

### **Gestion des ressources naturelles et environnement**

La RDC regorge de ressources naturelles et minières variées dont l'exploitation rationnelle représente à la fois un défi et une réelle opportunité pour un développement durable et pour la promotion d'une croissance verte. Elle dispose d'une couverture forestière d'environ 1.5 million de km<sup>2</sup>, de ressources hydriques avoisinant les 19.967 m<sup>3</sup>/an/habitant, d'un potentiel hydroélectrique estimé à 100 000 mégawatts (MW) et d'une large gamme de ressources minières (plus de 1 100 minéraux et métaux précieux répertoriés). De ce fait, le renforcement de la transparence dans la gestion de ces ressources est une priorité pour le pays, qui a pu réintégrer en mars 2014, le processus de transparence dans les industries extractives (ITIE) dont il était suspendu et accéder au statut de pays conforme en juillet 2014. Selon le rapport ITIE RDC-2014 publié en décembre 2015, le secteur extractif a contribué en 2014 à 95 % des recettes d'exportations du pays et 28 % des recettes courantes de l'État. Par ailleurs, le poids du secteur dans le PIB est évalué 24 % et sa contribution dans l'emploi à 11 %.

Le gouvernement poursuit des réformes dans le secteur forestier, axées sur la mise en route des fondements réglementaires, l'établissement du zonage, la conservation de la nature, et l'aménagement des ressources forestières. Pour améliorer la gouvernance et prévenir la corruption dans le secteur des hydrocarbures, un nouveau code réorganisant le secteur a été promulgué en août 2015. Suite à de longues concertations avec les promoteurs miniers, le gouvernement



a suspendu la réforme du code minier de 2002, qui devrait pourtant permettre à l'État d'élargir son espace budgétaire. La conjoncture internationale actuelle marquée par la déprime des cours miniers a sans doute été à l'origine d'une telle décision.

Enfin, en dépit de son statut de pays peu émetteur de CO<sub>2</sub>, la RDC a annoncé, lors des travaux de la COP 21 à Paris, sa contribution à la réduction des émissions de gaz à effet de serre de 17 % entre 2020 et 2030, par rapport à la trajectoire du maintien du statut quo.

## Contexte politique

La situation sécuritaire du pays s'améliore progressivement, grâce aux réformes institutionnelles menées suite à l'accord-cadre pour la paix de février 2013 d'Addis-Abeba. Il subsiste toutefois, des poches d'insécurité dans l'Est du pays, avec des risques de crises humanitaires et de violations des droits de l'homme, y compris les violences sexuelles. La poursuite des opérations militaires menées par les forces armées nationales, avec l'appui de la mission des Nations Unies pour la stabilisation en RDC (MONUSCO), permettra de mettre un terme aux factions rebelles résiduelles opérant à l'Est du pays. La réinsertion des militaires démobilisés constitue un enjeu majeur.

Au plan politique, les principaux défis sont : i) l'opérationnalisation du nouveau découpage territorial consacrant le passage de 11 à 26 provinces ; ii) l'organisation de plusieurs élections locales, législatives et présidentielles prévues en principe avant novembre 2016 ; et iii) une possible révision de la Constitution qui pourrait toucher à la clause limitative du nombre de mandats présidentiels. La Commission électorale indépendante (CENI) ne dispose pas de ressources suffisantes pour mener de front toutes les opérations électorales prévues en 2016 dont le coût s'élèverait à 1.2 milliard USD. Au regard des difficultés liées au respect du calendrier électoral initial établi par la CENI, le chef de l'État a lancé fin novembre 2015, un appel à un dialogue national inclusif autour des questions électorales (actualisation du fichier électoral, calendrier, financement, sécurisation, rôle de la communauté internationale), avec au besoin le recours à une médiation internationale. Toutefois, cette initiative se heurte à des réserves des deux principaux regroupements de l'opposition politique (la Dynamique de l'opposition et le Groupe des sept partis démissionnaires de la majorité présidentielle) qui suspectent la majorité présidentielle de manœuvres visant à se maintenir au pouvoir au-delà du délai légal du deuxième et dernier mandat présidentiel. Au cas où les questions électorales ne seraient pas gérées avec le maximum de consensus national, elles pourraient comporter des risques majeurs pour la cohésion sociale et la consolidation de la paix.

## Contexte social et développement humain

Malgré un contexte politico-sécuritaire difficile et fragile, la RDC a réalisé quelques progrès en matière d'amélioration du développement humain, même si les défis restent importants.

### Développement des ressources humaines

La RDC a mis en œuvre, dans le cadre du DSCR 2011-15, plusieurs programmes sociaux pour améliorer l'état de santé, l'éducation et le bien-être des populations. Dans ce sens, la politique nationale de la santé a mis l'accent en 2015 sur les soins de santé primaires. Des progrès notables ont été enregistrés dans la réduction de la mortalité infantile-juvénile, mais ils ont été insuffisants pour la réduire de deux tiers à fin 2015. Les efforts, pour infléchir la tendance de la mortalité des enfants, ont abouti à la réduction de moitié du taux de la mortalité infantile à 58 ‰ en 2013 et celle des enfants de moins de 5 ans à 104 ‰ en 2013 et inversement d'autre part, en doublant la proportion des enfants vaccinés contre la rougeole à 71.6 % en 2013. La mortalité maternelle est en diminution d'un tiers depuis 2001, mais demeure élevée par rapport à la moyenne africaine. La tendance de la prévalence du virus de l'immunodéficience humaine (VIH) dans la population a été inversée par rapport à celle des années 90 et son niveau se situe autour de 1.2 % en 2014 contre



5 % en 1990. Les nouvelles infections VIH ont baissé de moitié et se situent à 18 049 en 2014 : les décès dus au syndrome d'immunodéficience acquise (sida) ont également baissé de 21 %, avec 17 931 cas en 2014. La proportion de personnes, vivant avec le VIH et mises sous traitements antirétroviraux, s'est considérablement améliorée mais reste encore faible.

Dans le secteur de l'éducation, la stratégie de développement du sous-secteur de l'enseignement primaire, secondaire et professionnel, adoptée en 2010 constitue le cadre de référence des interventions. Un accroissement impressionnant des taux de scolarisation, d'alphabétisation et d'achèvement a été constaté, mais il reste à améliorer la qualité des enseignements. Les taux brut et net de scolarisation dans le primaire ont atteint respectivement 118.3 % et 80.4 % en 2013-14, le taux d'alphabétisation des personnes âgées de 15 à 24 ans a franchi la barre de 82.4 %. Le taux d'achèvement du primaire est passé de 24.8 % en 2001 à 69.7 % en 2013/14. Ce progrès procède des programmes mis en œuvre, de l'augmentation importante de l'offre de services et du financement substantiel de l'État.

Ces progrès ont induit une amélioration significative de l'IDH du pays qui est passé de 0.329 en 2000 à 0.439 en 2014, avec un gain de 11 places dans le classement 2014 (176<sup>e</sup> place sur 187 pays en 2014 contre la 186<sup>e</sup> place sur 186 pays en 2013). Si le gouvernement poursuit ses efforts de consolidation et de plus grande inclusivité de la croissance économique en accordant une attention particulière aux secteurs sociaux, l'IDH du pays devrait continuer sa progression dans les deux prochaines années.

### Réduction de la pauvreté, protection sociale et travail

Selon les résultats de l'enquête 1-2-3 de 2012 (qui est la plus récente), la pauvreté monétaire touchait près de 63.4 % de la population congolaise, soit un recul de 8 points par rapport à 2005. Toutefois, la pauvreté a davantage régressé en milieu urbain qu'en milieu rural. En effet, l'incidence de la pauvreté a baissé de près de 10 points en milieu urbain, passant de 61.8 % en 2005 à 52.6 % en 2012. Tandis qu'en milieu rural, elle n'a reculé que de 7 points, en passant de 76 % en 2005 à 69 % en 2012. La pauvreté s'est notamment accrue dans les provinces du Maniema et des deux Kasai. Il ressort également que la pauvreté frappe plus les hommes (66.3 %) que les femmes (61.8 %), pris individuellement.

Cependant, les inégalités se sont accrues en dépit d'une forte croissance observée ces dernières années, ce qui met en exergue la faible inclusivité de cette croissance. En effet, la consommation des pauvres ne représentait que 7.8 % de la consommation nationale en 2012. L'indice de Gini qui était de 39 % en 2005 est passé à 41 % en 2012, traduisant ainsi un accroissement de ces inégalités.

Par ailleurs, les coûts de soins de santé en RDC ne sont pas à la hauteur des revenus du citoyen moyen, en l'absence de couverture pour la majorité de la population qui ne bénéficie ni de la prise en charge médicale de l'employeur, ni d'un système d'assurance maladie. Pour remédier à ces problèmes et consolider toutes les interventions en cours dans le domaine de la protection sociale, le gouvernement congolais a élaboré un document stratégique sur la politique nationale de la protection sociale qui a fait l'objet de validations à l'issue d'une table ronde sur la protection sociale, organisée en septembre 2015. Cette nouvelle politique est censée introduire un système de protection sociale permettant de garantir notamment, les indemnités journalières de maternité, les prestations d'assurance invalidité, vieillesse et décès, les prestations d'accidents du travail et maladies professionnelles ainsi que les prestations familiales.

### Égalité hommes-femmes

La RDC a ratifié la convention sur les droits politiques de la femme et la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme. La Constitution de 2006 consacre l'égalité homme-femme, l'équité et l'autonomisation des femmes. Toutefois, la RDC enregistre des disparités entre les sexes, ce qui représente des freins au développement





équilibré du pays. Bien qu'elles soient majoritaires dans la population (51.5 %), les filles et femmes congolaises demeurent sous-représentées dans les différents cycles d'enseignement, ainsi que dans les différents secteurs d'activité économique. Selon le rapport 2000-2015 de suivi des OMD, l'indice de parité dans le primaire était de 0.9 en 2013 et se situait à 0.62 dans le secondaire et 0.48 dans le supérieur. Il en est de même pour l'alphabétisation des 15-24 ans, tranche d'âge pour laquelle cet indice était de 0.9. Par ailleurs, la proportion des femmes ne pouvant pas accéder aux opportunités économiques était de 44 % contre 22 % pour les hommes. Au niveau de l'emploi, les femmes représentaient 2.8 % des activités salariales contre 97.2 % pour les hommes. Elles sont principalement concentrées dans l'agriculture traditionnelle (70 %) et dans le secteur informel (60 %). Enfin, la proportion des femmes représentées dans les deux chambres du parlement (Assemblée nationale et Sénat) est respectivement de 8.4 % et 4.6 %, inférieure à la norme de 50 % fixée par la constitution. Un nouveau code de la famille est en examen au Parlement et devra permettre de corriger certaines injustices auxquelles restent confrontées les femmes.

### Analyse thématique : villes durables et transformation structurelle

L'urbanisation est perçue comme une opportunité par les autorités congolaises. Elle permet en effet aux entreprises d'accéder à une gamme étendue d'infrastructures et de services, d'améliorer l'efficacité des prestations de services publics et de transformer les réseaux de communication. Le taux d'urbanisation en RDC est situé entre 35-40 % contre 25-30 % au début des années 90 et pourra atteindre 50 % en 2025. L'évolution rapide observée durant ces 25 dernières années s'explique par la forte pression démographique (3.2 % à l'échelle nationale et 5 % en milieu urbain) et l'exode rural massif (2.5 millions de déplacés) entretenu par les conflits armés et la dégradation de la qualité de la vie dans les campagnes. Le pays compte 98 villes dont les principales sont Kinshasa (capitale), Lubumbashi (centre industriel) et Matadi (ville portuaire et porte sur l'extérieur). Entité administrative décentralisée, la ville est définie comme tout chef-lieu de province ou toute agglomération d'au moins 100 000 habitants, disposant d'équipements collectifs et d'infrastructures économiques et sociales. Les villes sont dirigées par un maire et subdivisées en communes. Seul Kinshasa est considéré comme une ville moderne, mais avec une coexistence de secteurs résidentiels, commerciaux, de taudis informels et de vastes zones rurales, tandis que les autres sont peu viables au regard du déficit et de la caducité des infrastructures de base : routes, bureaux administratifs, écoles, eau, électricité, non-respect des normes urbanistiques, etc.

En termes de durabilité, les tendances actuelles de l'urbanisation en RDC ne sont pas économiquement, socialement, écologiquement et spatialement durables. Les villes disposent de compétences politiques plus larges, d'une libre administration et d'une autonomie financière. Économiquement, les conditions de vie en ville sont globalement meilleures qu'en campagne. En 2012, l'incidence de la pauvreté était de 52.6 % en milieu urbain contre 69 % en milieu rural et les taux d'accès à l'eau potable, à l'électricité, à l'assainissement, à un espace de vie suffisant et à un logement durable dans les villes, ont atteint respectivement 82 %, 59 %, 55 %, 83 % et 57 %. Toutefois, l'absence d'investissements économiques conséquents et créateurs d'emplois est à la base d'une économie urbaine dominée par les activités informelles et un chômage élevé surtout parmi les jeunes. L'inexistence de structures de production de logements sociaux, le non-respect des plans directeurs d'aménagement urbain et des normes d'urbanisme et la faiblesse des institutions de gestion foncière et urbaine sont à la base de l'anarchie en matière de lotissement. On enregistre ainsi plusieurs conflits fonciers et des occupations anarchiques des sites impropres à la construction (flancs des collines, bas-fonds des vallées et abords des cours d'eau) qui font souvent l'objet d'inondations, d'érosions et d'autres calamités naturelles détruisant le milieu physique et causant d'importantes pertes humaines et matérielles. On estime à plus de 70 % du tissu urbain les extensions anarchiques, à 76 % la population urbaine vivant dans les bidonvilles et à plus 50 % celle n'utilisant pas de moyens sanitaires hygiéniques d'évacuation des ordures.



L'accumulation de ces inégalités a induit des phénomènes sociaux de violence qui ont pour fondement des revendications pour l'équité économique et mettent à mal la cohésion nationale.

Les zones urbaines occupent une place prépondérante dans l'économie nationale. Toutefois, de fortes disparités politiques et socio-économiques sont observées entre les villes, suivant leur dotation en ressources et en infrastructures. La ville de Kinshasa, capitale politique et centre des institutions nationales et internationales, est ainsi mieux dotée en infrastructures et ressources humaines. Certaines villes disposent de potentiels importants en ressources (minières, forestières, etc.) mais restent encore dominées par l'agriculture, faute d'infrastructures adéquates. L'enclavement, l'excentricité des villes et l'accès difficile à l'énergie sont aussi des facteurs limitant l'intégration des villes et leur potentiel de croissance économique. L'économie de Kinshasa contribue à 20 % à la formation du PIB national et sa production provient à 70 % du secteur tertiaire. Ce secteur tertiaire, principal pourvoyeur d'emplois (plus de 30 %), est développé grâce au système de transport multimodal, la dotation en infrastructures facilitant l'offre des services ainsi que le commerce de gros et de détail, dominé par l'informel et la microentreprise. Les activités commerciales bénéficient de la position géographique de Kinshasa : l'évacuation par le fleuve Congo, sa proximité avec la ville de Brazzaville et avec la province du Kongo-central, principale porte d'entrée maritime du pays. L'industrie kinoise, dominée par l'agro-alimentaire et les brasseries, est en cours d'expansion après les pillages des années 90. Le secteur agricole est caractérisé par quelques unités agro-pastorales et surtout par une agriculture péri-urbaine peu mécanisée qui occupe plus de 60 % de la population.

Le financement du développement urbain constitue un véritable défi. Les principales sources potentielles et actuelles de financement des villes primaires et secondaires en RDC sont les transferts du gouvernement, les recettes fiscales locales générées par l'imposition d'entreprises locales et les contributions de bailleurs de fonds externes. Des efforts doivent être faits pour mobiliser d'autres sources, notamment locales et les PPP.

Au plan stratégique, le gouvernement ne dispose pas de stratégie nationale d'urbanisation. Néanmoins, certains dispositifs qui existent auraient pu favoriser la mise en œuvre d'une stratégie. Il s'agit notamment de la décentralisation des fonctions du pouvoir central aux administrations locales (provinces, villes, entités territoriales décentralisées), de la création d'un ministère en charge de l'aménagement du territoire et d'urbanisation et de la coordination interministérielle sur l'urbanisation. Plusieurs stratégies et politiques sectorielles (eau et assainissement en milieu urbain, sécurité publique, accès à l'énergie, règlements environnementaux et efficacité énergétique, etc.) adoptées et pouvant davantage contribuer au développement urbain, ne sont pas mises en œuvre efficacement, faute de ressources financières suffisantes.

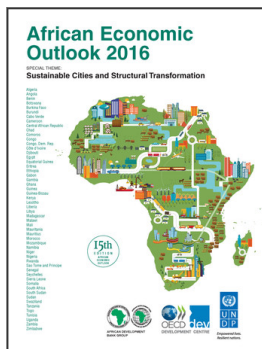
Par ailleurs, certaines initiatives nationales en cours, pouvant contribuer directement ou indirectement au développement urbain, méritent d'être relevées. Il s'agit de la réforme de l'aménagement du territoire (RAT), des projets de construction des zones économiques spécialisées (ZES) et des parcs agroindustriels (PAI). La RAT entend doter le pays d'une politique d'aménagement du territoire pour une planification équitable et raisonnable de l'utilisation des espaces et des ressources du pays, afin d'assurer un équilibre entre régions et secteurs de production, valoriser durablement les riches et multiples ressources naturelles du pays, et rationaliser le développement urbain sans négliger le développement rural intégré. Les ZES, dont la première a été lancée à Maluku dans l'hinterland de Kinshasa, seront aménagées, sur base d'un plan d'aménagement territorial et de développement des infrastructures de base, de manière à accueillir des opérateurs économiques privés autour d'un ensemble de facilités pour le développement des activités dans un espace géographique bien précis. Les ZES sont donc des centres d'activités économiques justifiées par plusieurs facteurs, notamment la dotation en ressources naturelles et la capacité d'exploitation et de commercialisation. Les PAI devraient permettre le développement de l'activité agricole autour de certaines villes ou cités bien identifiées, afin d'améliorer la productivité agricole, et offrir un cadre de vie décent avec la construction de



nouvelles infrastructures de base. Les différents PAI devraient se connecter ou se greffer à une ZES, pour soutenir le processus de développement. Néanmoins, le succès de ces ZES et PAI est conditionné par la mobilisation de ressources publiques et privées conséquentes, la maîtrise de la technologie adaptée et une main-d'œuvre qualifiée pour réaliser les ouvrages, la connexion à l'électricité et à l'eau potable, la clarification du rôle de l'État régulateur et facilitateur.

#### Note

1. En effet, le prix du cuivre échangé sur le London Metal Exchange (LME) a perdu 28 % de sa valeur entre décembre 2014 et décembre 2015. Sur la même période, le pétrole, le cobalt et l'or ont perdu respectivement 38.26 %, 28.35 % et 10.70 % de leur valeur.



Extrait de :  
**African Economic Outlook 2016**  
Sustainable Cities and Structural Transformation

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/aeo-2016-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

Banque africaine de développement/OCDE/Programme des Nations Unies pour le Développement (2016), « République démocratique du Congo », dans *African Economic Outlook 2016 : Sustainable Cities and Structural Transformation*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/aeo-2016-52-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).